

J'ai de plus l'honneur de confirmer, au nom du Gouvernement du Canada, l'accord du Gouvernement du Canada sur le contenu de votre note et de confirmer que votre note et la présente note de confirmation constituent ensemble un accord entre nos Gouvernements, lequel deviendra partie intégrante de la Convention à la date de l'entrée en vigueur de l'Avenant.

Veillez agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

L'ambassadeur du Canada
auprès du Grand-Duché de Luxembourg

Louis de Lorimier